COMMUNE DE MORGES

PROTECTION DES ARBRES SUR LES CHANTIERS

Pour tous renseignements s'adresser au service
des parcs et promenades
(tél. 801 22 16)

RECOMMANDATIONS

A l'ouverture d'un chantier sur lequel se trouvent des végétaux, le responsable renseignera tous les ouvriers sur la protection et les soins à apporter aux arbres et arbustes. Ce document sera mis à la disposition de tout le monde. Les explications seront traduites dans la langue maternelle des ouvriers étrangers.

La norme VSS no 640 577 sera également à disposition **sur le chantier.**

- dès l'ouverture, on procédera à la protection générale des végétaux dans le périmètre du chantier. Les arbres seront protégés comme l'indiquent les dessins 1-2-3. Les arbustes le seront avec des barrières colorées.

- il est absolument interdit de compacter le sol dans le périmètre des racines. (dessins 6-7)

- si l'on doit absolument rouler avec des véhicules dans le périmètre des racines, il faudra créer une protection pour éviter un compactage. Pour des véhicules jusqu'à 3.5 t, il faut poser 20 cm de tout-venant sur une feuille de PVC etc . . . ; pour de plus fortes charges, une couche de béton maigre, des plateaux de chantier ou des éléments métalliques spéciaux suffiront. Les branches basses seront si possible tirées vers le haut. (dessin 5)

- un remblai du système radiculaire est possible dans certaines conditions : 30 cm pour les essences délicates, comme les chênes, hêtres, pins, sapins, cerisiers et tulipiers. Les matériaux seront perméables, non compactés. Pour les autres essences, un remblai supérieur à 30 cm jusqu'à 1.00 m environ

est possible; on prendra les mesures assurant l'aération par des matériaux perméables, des couches de galets et surtout des drains d'aération. Les saules et peupliers supportent environ 1.50 m de remblai. (dessins 8 et 5)

- le déblai dans le périmètre radiculaire est pratiquement impossible jusqu'à l'aplomb de la couronne. Sur un côté de l'arbre, il est possible de diminuer les racines pour créer un mur comme sur les dessins no 11 et 13. Durant les travaux, les racines seront protégées contre le soleil et le gel. (dessins 11-13)

- aucun dépôt ni construction ne seront autorisés sous les arbres ou sur le périmètre radiculaire de végétaux ; même la terre végétale y est interdite. (dessins 4 et 14)

- Les hydrocarbures ou tous autres produits chimiques seront déposés à l'abri et dans **des cuves**

- s'il est impossible de passer ailleurs que sur le système radiculaire d'un arbre, on utilisera un pousse-tube, ou alors le travail sera exécuté à la main sans blesser les racines supérieures à 3 cm ∅ ; les plus petites seront soigneusement coupées à ras la fouille. Une protection contre le soleil et le gel est nécessaire dès le 3ème jour. (dessins 10 et 12)

- la plantation d'arbres est l'affaire de professionnels, comme d'ailleurs les déblais et remblais des zones radiculaires de végétaux; si le travail n'est pas fait dans les règles de l'art, on peut rapidement anéantir des arbres adultes, chose à éviter à tout prix. (dessins 8-9-11-12-13-15 et 16)

- par temps chaud et sec, l'arrosage de végétaux est de rigueur. (indispensable)
- la terre végétale, terre nourricière, sera soigneusement mise en dépôt, conservée pour être réutilisée.

PROTECTION I (clôture)

La place disponible permet la meilleure protection des arbres.

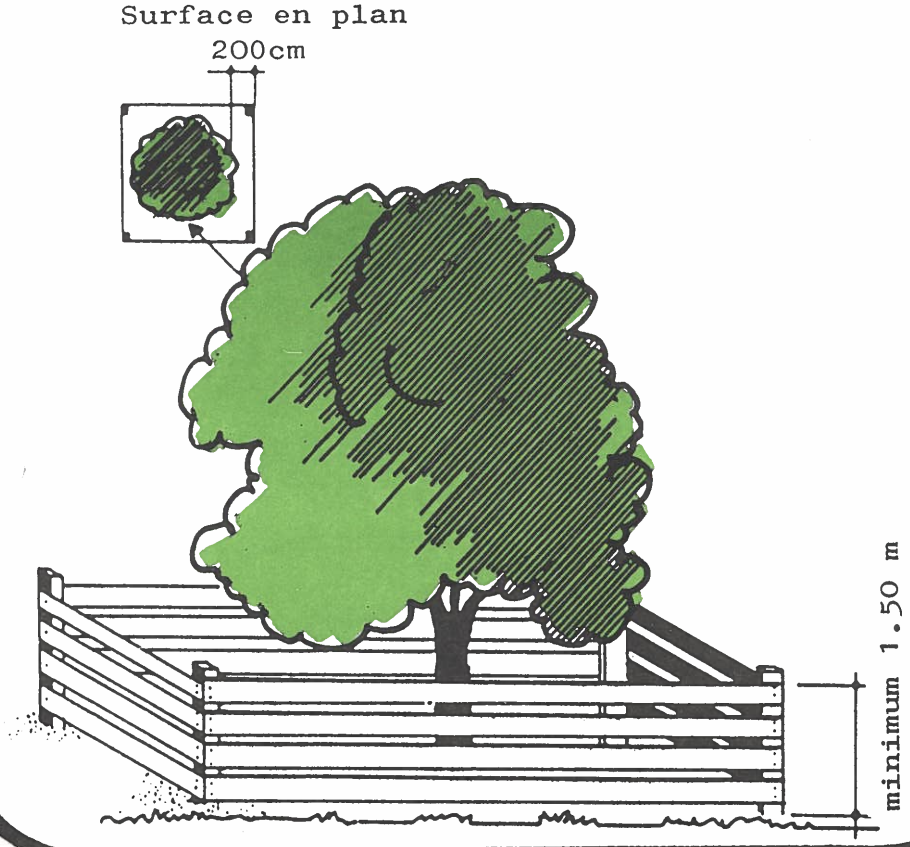

PROTECTION II

(sur un trottoir avec de la place)

Protection de toute la surface de la cuvette

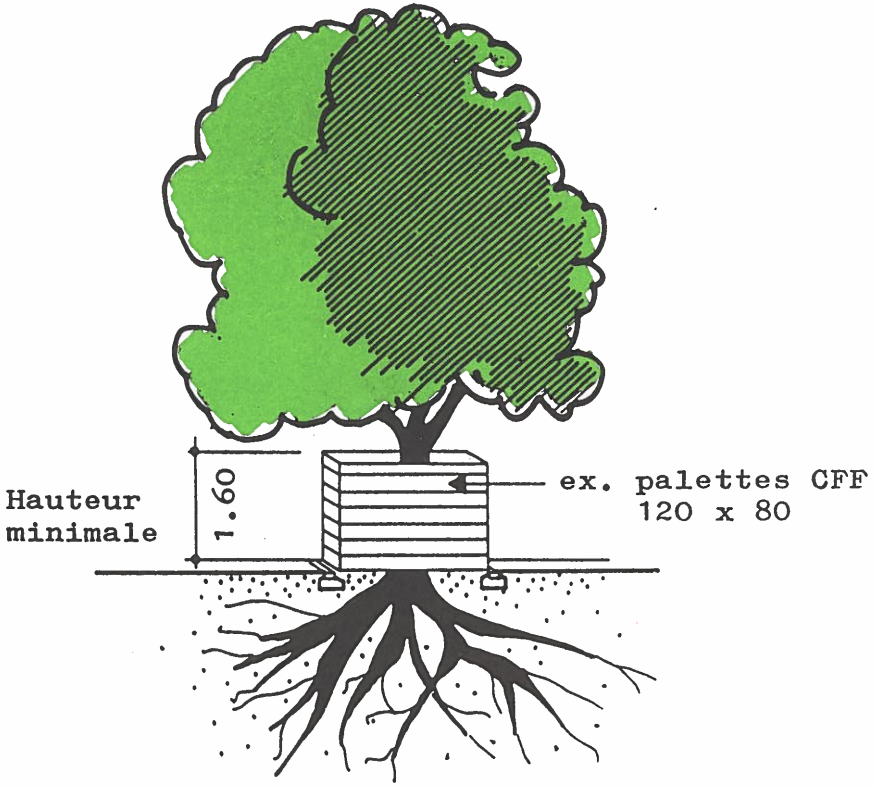

La distance à la route sera conforme à la L.C.R.

PROTECTION III

(Par manque de place sur un trottoir)

Exceptionnellement

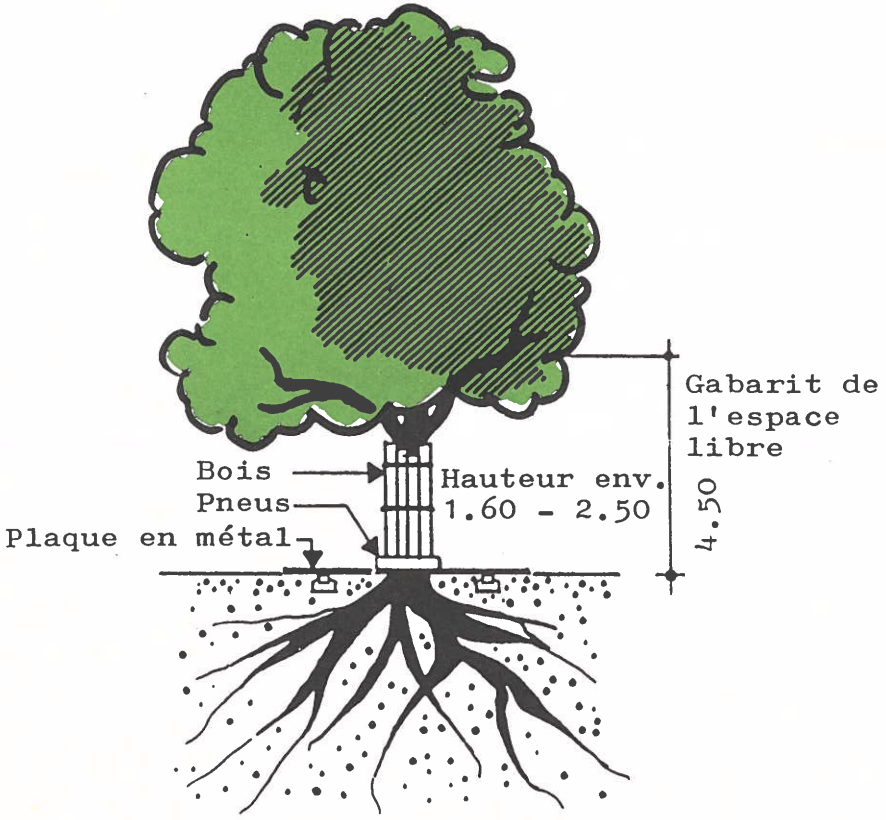

COUVERTURE DU SOL

... à éviter dans le périmètre des racines et sous la couronne d'un arbre.

PISTE DE CHANTIER

... à éviter sous les arbres, mais peut être tolérée sur une surface réduite et de courte durée. Les branches seront protégées, tout en prenant les mesures indispensables pour réduire le compactage du sol.

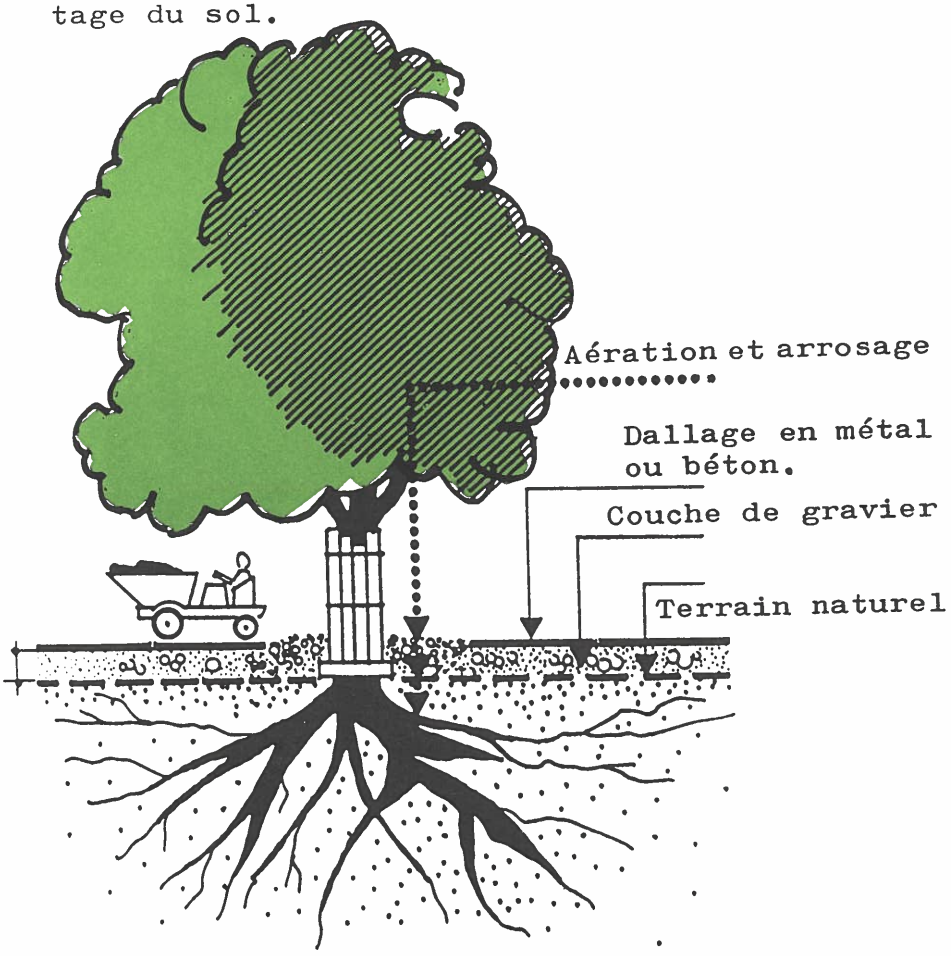

COMPACTAGE DU SOL I

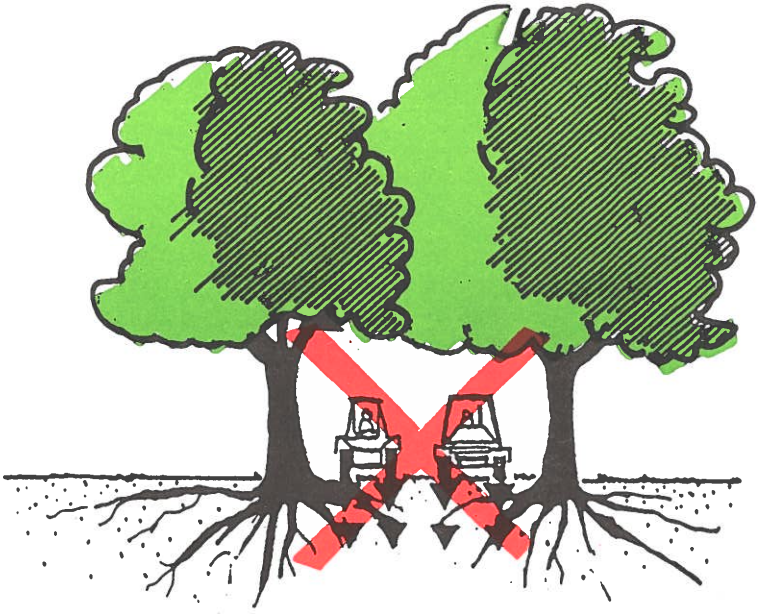

Le compactage du sol détruit la végétation et surtout les arbres.

COMPACTAGE DU SOL II

Dans le périmètre des racines, tout compactage mécanique est interdit, le travail doit se faire à la main!

REMBLAI

... à éviter si possible

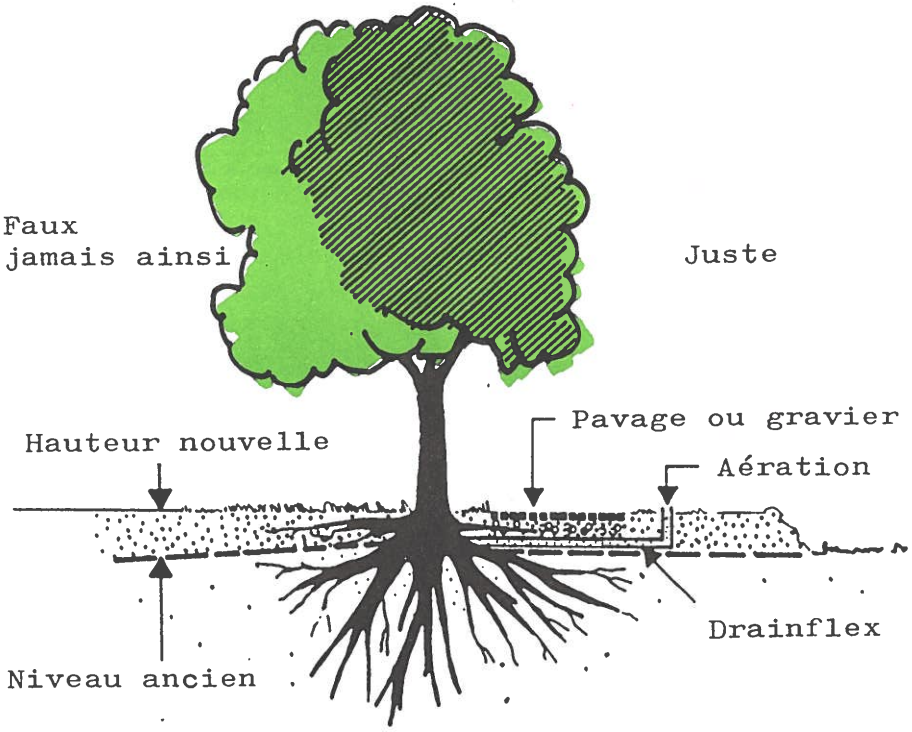

DEBLAI

...est à éviter dans le périmètre des racines.

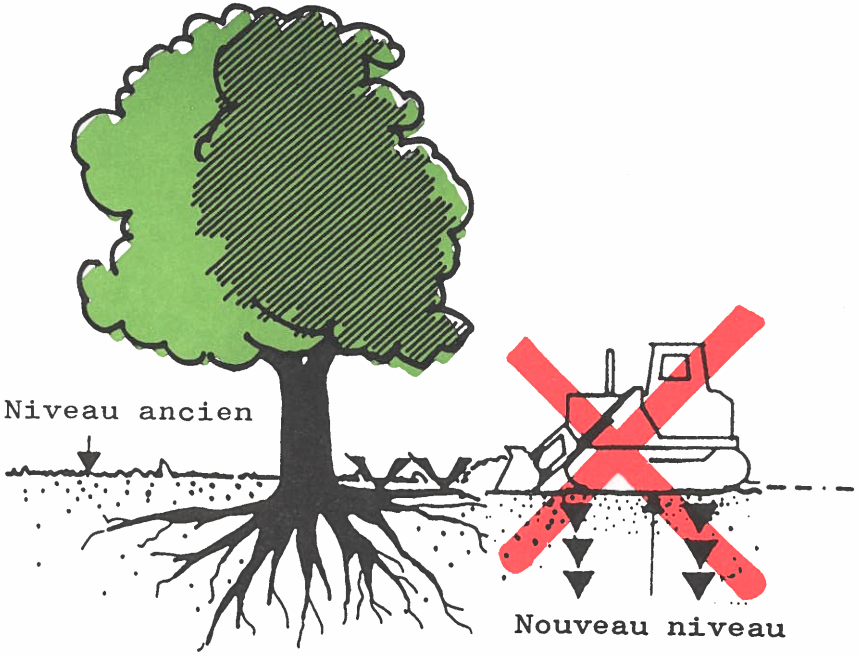

FOUILLES

... doivent être évitées dans le périmètre des racines

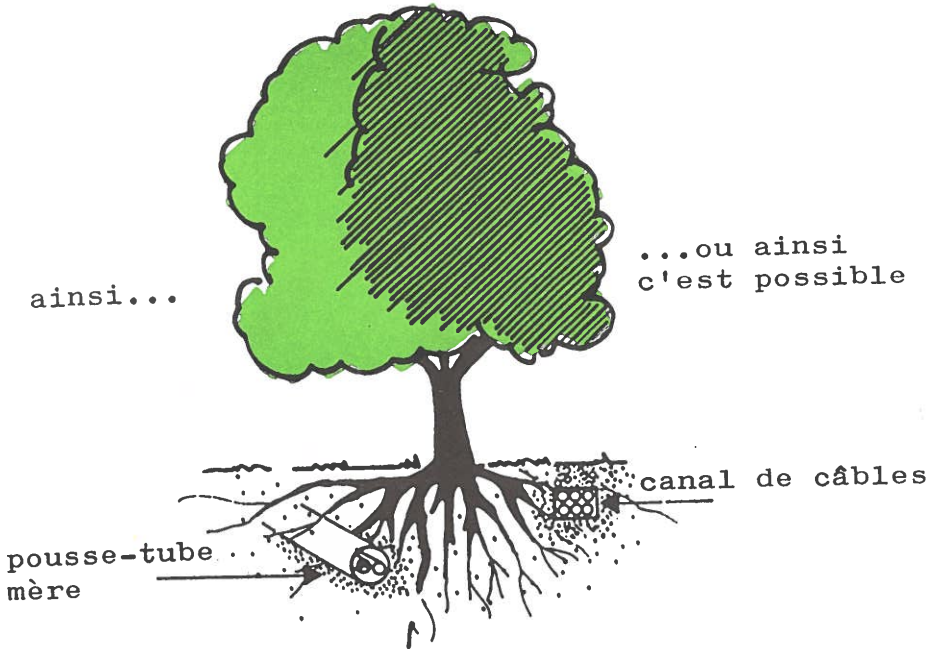

EXCAVATIONS

Attention au changement hydrologique du sol et de la nappe phréatique. Arrosage régulier indispensable pour éviter un dessèchement. La surface excavée est à protéger contre l'érosion, a chaleur ou le gel avec des nattes, par un semis ou une plantation.

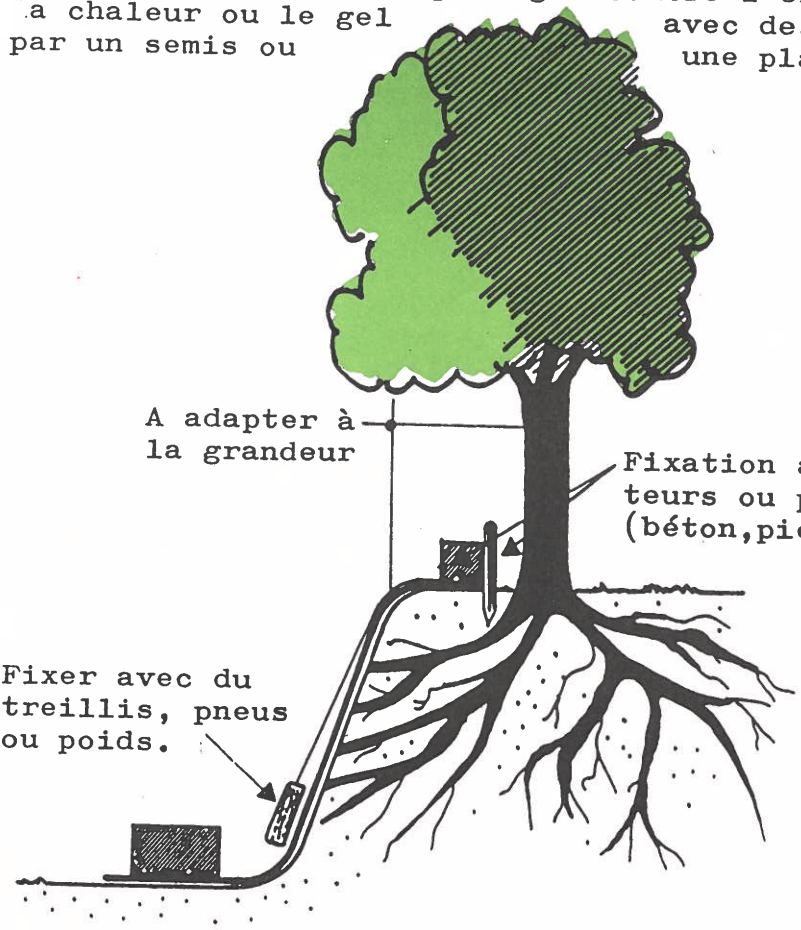

TAILLE DES RACINES

lors de fouilles dans la zone radiculaire, seule l'exécution à la main sera acceptée.

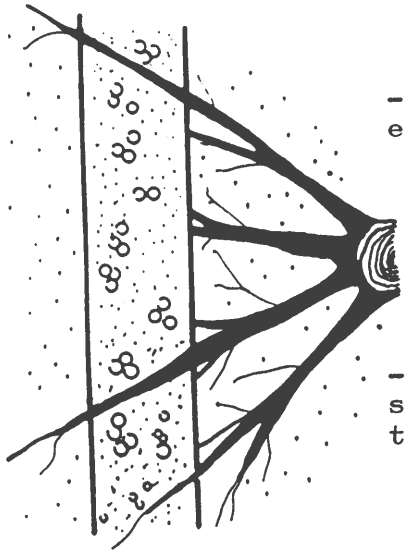

- la taille des racines est un travail de prof.

- les racines endommagées seront soigneusement nettoyées.

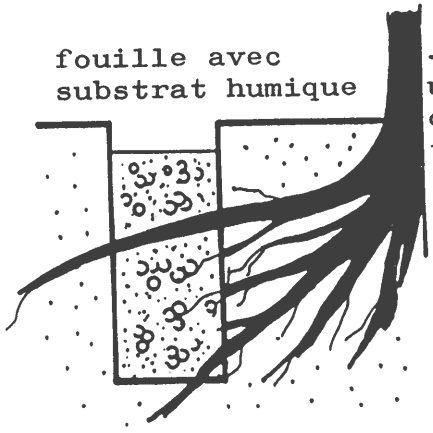

- remplir la fouille avec un mélange de terreau et de sable dans la proportion 1 : 2

arrosage copieux de suite

REACTIVATION DES RACINES

Lors de fouilles...dans le périmètre des racines, le remplissage se fera avec le mélange sable-terre végétale et un arrosage copieux de suite.

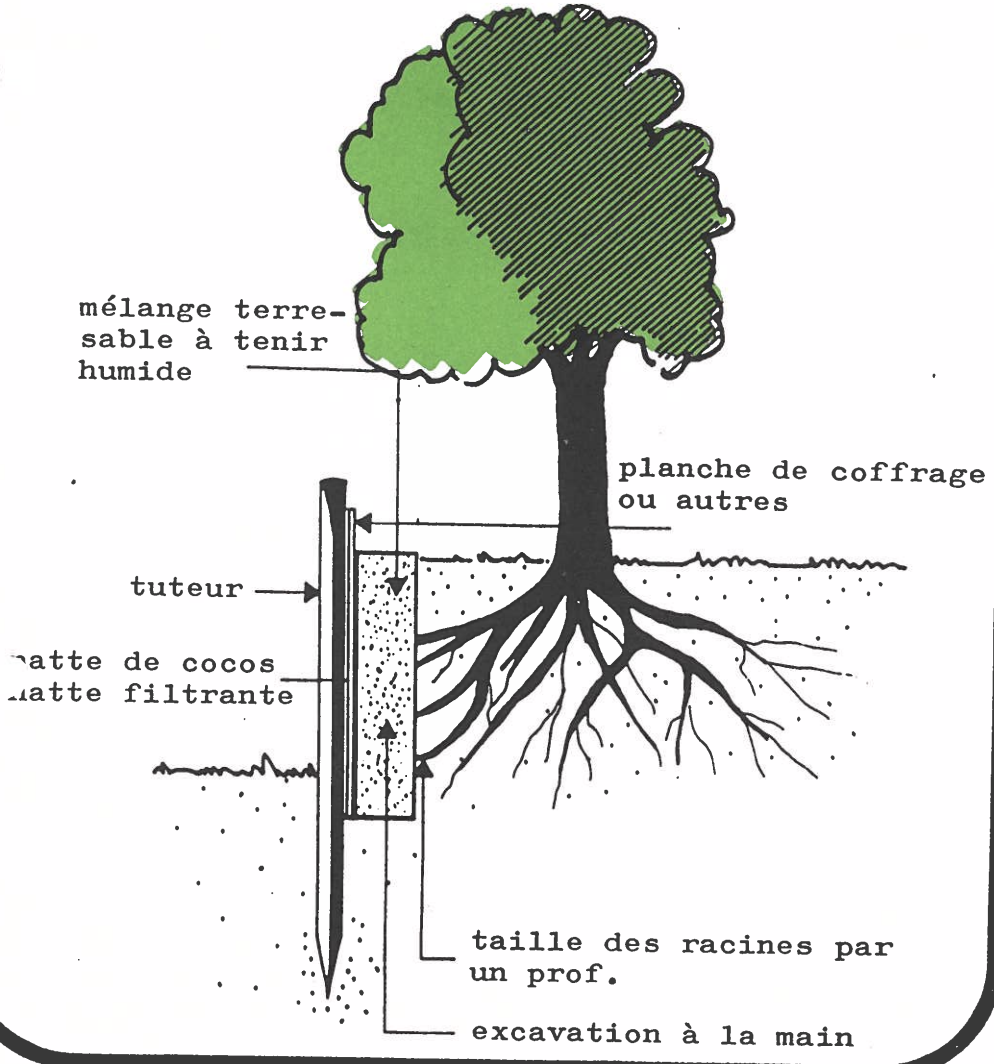

PLACE DE DEPOTS

... à éviter
Tous produits chimiques, toxiques ou hydrocarbures sont strictement interdits

Pollution de la nappe phréatique

Mort des arbres

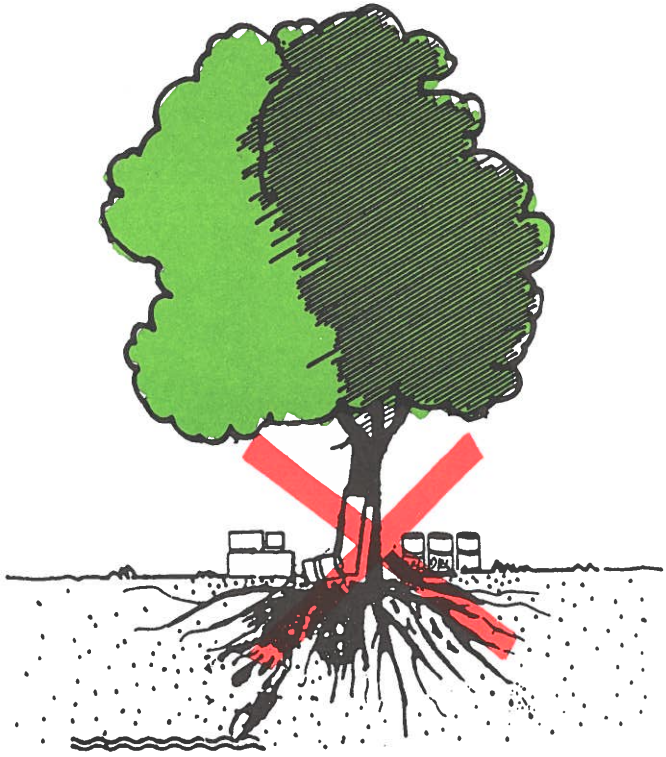

Nappe phréatique

AERATION DU SYSTEME RADICULAIRE

...des sols compactés

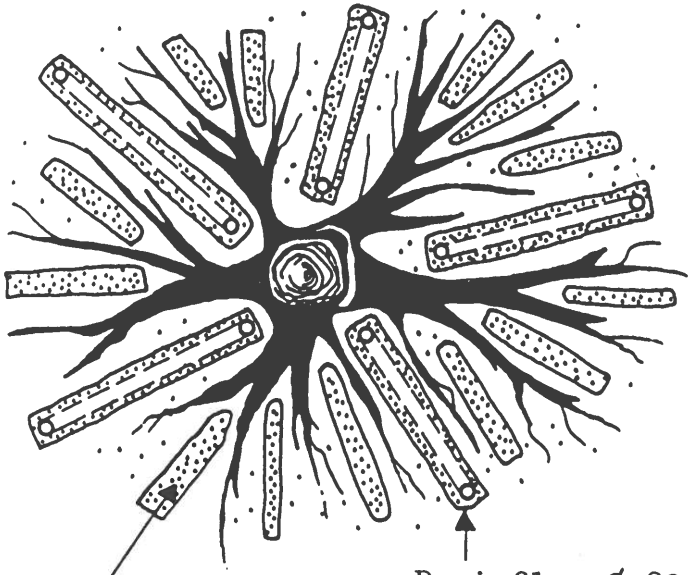

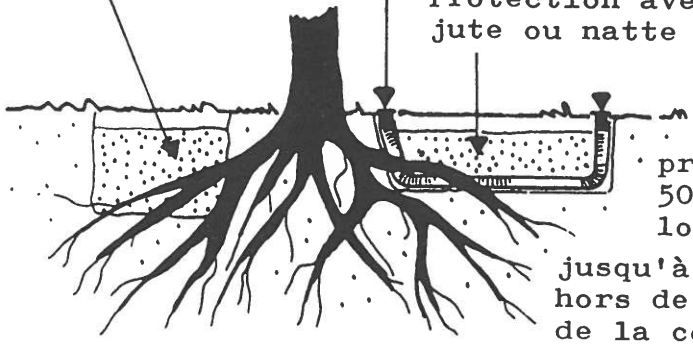
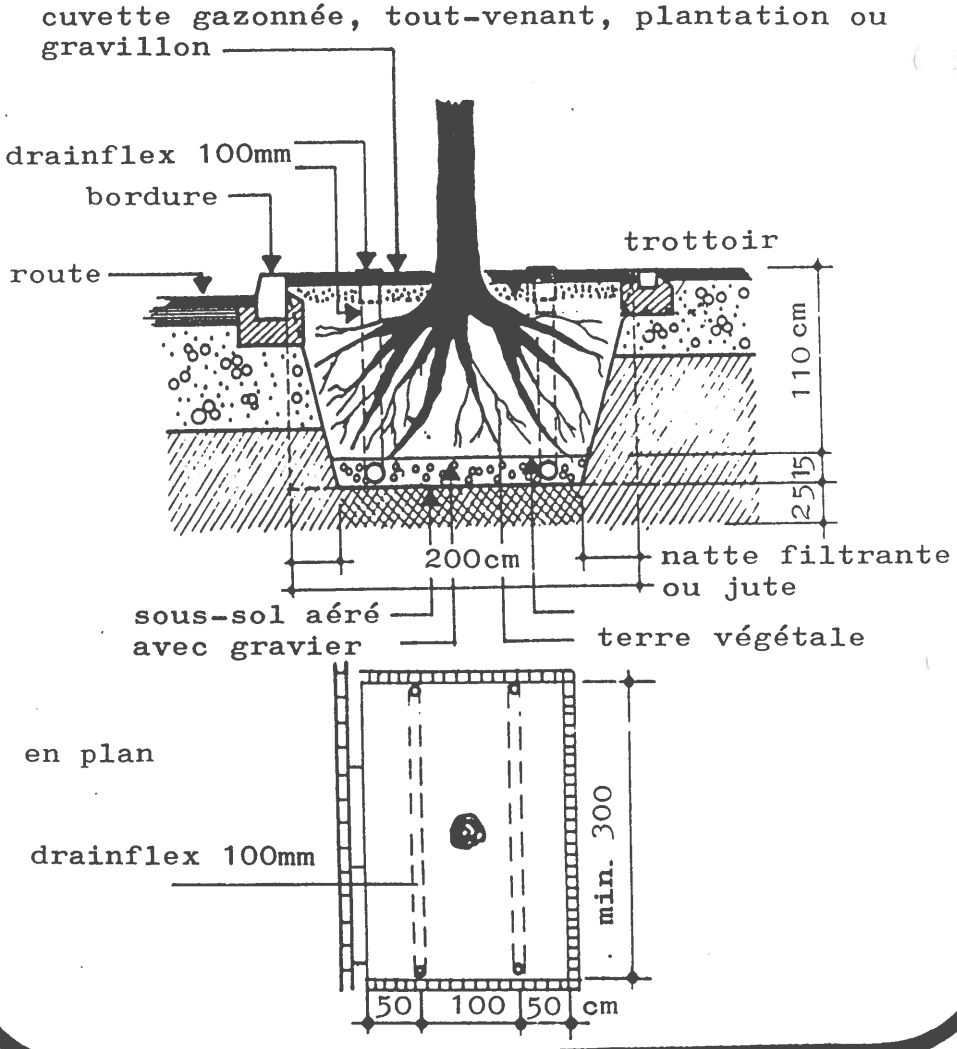
PLANTATION D'UN ARBRE